

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 28

Pouvoir : 1

Date de la convocation :
6 mars 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le douze mars à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Adeline CARITEY et Marie-Christine BOIREAU.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Amélie VION, Didier PICARD, Pascale BARBIER, Eric RICHARD, Brigitte MARTIN, Richard MILON, Virginie ERRARD, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSEON, Sandra GUINOT, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Bénédicte PINSONNEAUX, Didier DEMAY, Pascale DESRAY, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Matthieu GRIVEL, Adeline CARITEY, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Elise MARTIN, Didier BERNARD, Marie-Christine BOIREAU, Laurent LAGRIFFOUL, Jacqueline PENAUD.

ETAIT EXCUSE ET A DONNE POUVOIR : Jérôme VINCENT à Pascale BARBIER.

Objet : Demande de subvention concours de la résistance et de la déportation

Exposé :

Chaque année, le Comité d'organisation du concours de la Résistance et de la Déportation organise, en partenariat avec l'Education Nationale, un concours qui s'adresse à des collégiens et lycéens du département. Grâce aux soutiens du Conseil départemental de Saône et Loire, des associations et des municipalités, le Comité offre des prix à chaque lauréat afin de récompenser le travail de mémoire de ces jeunes générations.

Pour financer ces prix, le comité sollicite une subvention d'un montant de cinquante euros.

Visa :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement de la Vie Associative, adopté par délibération n°029/22 du 05 avril 2022.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE du versement d'une subvention de 50 euros au profit du Comité d'organisation du concours de la Résistance et de la Déportation selon les modalités définies dans l'exposé ci-dessus.
- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents.
- PRECISE que les crédits sont inscrits au Budget Principal 2024.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire

